



***Demande d'inscription
Au lycée général
rentrée 2021-2022***

Madame, Monsieur,

Vous cherchez avec votre enfant un lycée pour la poursuite de ses études à la prochaine rentrée scolaire.

Sous réserve de son orientation en seconde générale et technologique et d'un rendez-vous d'inscription favorable, nous serions très heureux de vous accueillir au sein de la communauté éducative du Lycée Sainte-Marie.

Dans la continuité de ce qui est proposé et vécu à l'école et au collège au sein de notre ensemble scolaire, notre lycée d'enseignement général est **ouvert à tous à la condition d'accepter et de respecter son projet éducatif** dont vous découvrirez l'esprit ci-dessous.

Le lycée Ste Marie offre une poursuite d'études générales dans un cadre adapté à l'âge des élèves et aux exigences de nos formations : locaux rénovés et équipés, règlement intérieur visant à développer l'autonomie des lycéens.

Les années lycée constituent une période « clé » dans la vie de votre enfant.

La classe de SECONDE est devenue un véritable seuil d'orientation : chaque élève en fonction de ses goûts et projets, mais aussi de ses capacités et résultats se détermine pour préparer le diplôme qui lui permettra d'accéder à une formation de l'enseignement supérieur.

A la rentrée 2021, le lycée Sainte-Marie accueillera dans des locaux entièrement neufs :

- 3 classes de seconde générale et technologique (GT)
- 2 classes de première générale
- 1 classe de terminale générale.



L'ensemble scolaire Sainte-Marie est un établissement associé par contrat à l'Etat et relevant de la tutelle catholique des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul. L'enseignement dispensé est conforme aux programmes et aux règles de l'éducation nationale, dans le cadre plus global de notre projet éducatif qui peut se résumer ainsi :

1- L'ouverture à tous et le souci de chacun :

Nous nous engageons à mettre la personne au cœur de la démarche pédagogique : **accueillir et accompagner tous les élèves**, en portant une attention particulière à chacun.

2- L'appartenance à une communauté :

Nous veillons à la participation de tous, enseignants, personnels, élèves, parents, à la définition et à la mise en œuvre du projet. Notre établissement est un espace privilégié pour construire et faire vivre une communauté éducative référée à des valeurs partagées, insérée dans une société multiculturelle, et participant à la vie de son territoire.

3- Une Ecole porteuse de sens :

L'enseignement catholique veut prendre en compte la dimension spirituelle inhérente à toute culture, et à développer la capacité de chacun à entrer en relation avec Dieu. Nous cherchons à créer du lien entre les savoirs, à permettre à chacun de vivre et d'agir en cohérence avec nos valeurs de référence : le respect de la vie, la recherche de la vérité, le partage et le souci de l'autre, l'appel à se dépasser et à grandir.

Acquérir des connaissances permet aussi de s'interroger sur le sens de la vie. Les croyants sont ainsi invités à faire dialoguer foi et raison.

↳ 2nde générale et technologique :

Langue Vivantes enseignées :

- LVA pour tous : **Anglais**
- LVB: **Espagnol ou Allemand**

↳ 1ère Générale :

Les enseignements de spécialité proposés à Sainte-Marie (3 obligatoires) :

- | | |
|--|--|
| 1. Mathématiques | 6. Langues, littératures et cultures étrangères (Anglais Monde Contemporain) |
| 2. Physique-chimie | 7. Humanités, littérature et philosophie |
| 3. Science de la Vie et de la Terre (SVT) | 8. Sciences de l'ingénieur (en partenariat avec le lycée LA SALLE St DENIS) |
| 4. Histoire-géographie, géopolitique et sciences politique | |
| 5. Sciences économiques et sociales (SES) | |

Chaque spécialité sera suivie pendant 4 heures hebdomadaires soit au total 12 heures de spécialité en classe de première.

A l'issue de la première, une des spécialités sera abandonnée pour n'en garder que deux en Terminale.

↳ Terminale Générale :

Les enseignements de spécialité proposés à Sainte-Marie (2 obligatoires Sous réserve d'un effectif suffisant)

- | | |
|---|--|
| 1. Mathématiques | 6. Langues, littératures et cultures étrangères (anglais Monde contemporain) |
| 2. Physique-chimie | 7. Humanités, littérature et philosophie |
| 3. Science de la Vie et de la Terre (SVT) | 8. Sciences de l'ingénieur (en partenariat avec le lycée LA SALLE St DENIS) |
| 4. Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques | |
| 5. Sciences économiques et sociales (SES) | |

Chaque spécialité sera suivie pendant 6 heures hebdomadaires soit au total 12 heures de spécialité en classe de terminale.

Enseignements optionnels (facultatif) :

- **Maths complémentaire** destiné prioritairement aux élèves ayant suivi la spé maths en 1^{ère} et ne souhaitant pas la poursuivre en terminale.

CONTRIBUTIONS FAMILIALES :

Les professeurs sont salariés par l'Etat et l'enseignement est gratuit.

La Région Ile de France et l'Etat contribue partiellement à financer le fonctionnement de l'établissement, et peut subventionner les travaux d'investissement.

La contribution familiale est destinée aux frais d'investissement (*construction, équipements*), à l'éducation spirituelle et religieuse, et aux frais de fonctionnement restant à la charge de l'établissement (*Personnels administratifs, éducatifs et de service, chauffage, eau, électricité...*)

La participation attendue par l'OGEC Ste MARIE pour l'année scolaire d'un lycéen est de 1 042 €, hors restauration, matériels et sorties scolaires.

Toutefois, vous pouvez demander à bénéficier d'une réduction « famille » si plusieurs de vos enfants sont inscrits à Ste MARIE ou St VINCENT de PAUL .

L'acompte de confirmation de réinscription qui vous est demandé avec le dossier (242€ par élève) sera porté au crédit de votre compte « famille » et déduit de la facture annuelle éditée en septembre.

L'ASSURANCE SCOLAIRE (MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE)

Tous nos élèves sont systématiquement assurés par l'intermédiaire de l'établissement dans un contrat collectif.
(Contrat MSC 6757008704)

⇒ Il est donc inutile de souscrire une assurance individuelle de votre côté, et nous ne vous demanderons aucune attestation. Une notice d'informations concernant les garanties ainsi qu'une attestation d'assurance pour l'année en cours sont disponibles sur : <https://www.saint-christophe-assurances.fr>



Adhésion collective

Votre enfant est dans un établissement qui a souscrit une FORMULE EN ADHÉSION COLLECTIVE

- ☒ Vous n'avez aucune démarche à réaliser
- ☒ Votre enfant est assuré et dispose d'une protection complète
- ☒ Le tarif est compétitif grâce au contrat collectif choisi par l'établissement

FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

L'OGEC Ste MARIE a confié la restauration scolaire à un prestataire (ELIOR), qui s'engage à fournir une alimentation équilibrée et variée, en offrant plusieurs choix aux élèves, pour permettre l'éducation au goût des élèves et le respect des traditions religieuses. (*poisson le vendredi, un plat sans porc chaque jour.*)

Les lycéens ont le choix entre une formule SNACKING et les menus proposés au SELF ; ils déjeunent dans leur foyer.

Régime DP : Le prix est calculé forfaitairement pour les demi-pensionnaires qui déjeunent régulièrement au lycée, (de 1 à 5 repas par semaine) et bénéficient ainsi de tarifs plus avantageux. Les frais de restauration des demi-pensionnaires sont intégrés à la facturation.

En cas d'absences consécutives justifiées et supérieures à une semaine, les familles peuvent demander un avoir correspondant aux repas non pris.

L'élève a accès à la restauration sur présentation de sa carte d'identité scolaire remise à la rentrée. Sa présence est obligatoire au restaurant scolaire aux jours que vous aurez choisis. En cas d'incident de paiement, l'élève demi-pensionnaire sera automatiquement réinscrit comme EXTERNE.

 **Le conseil Régional d'Ile de France offre la possibilité d'une AIDE** qui sera calculée en fonction du quotient familial annuel. A titre indicatif, pour l'année 2020-2021, le montant annuel se situe entre 89 € et 218 €. Si votre enfant est demi-pensionnaire, vous devrez fournir le montant de votre quotient familial ainsi qu'une copie de votre dernier impôt sur le revenu pour solliciter cette aide.

Régime Externe : Les élèves externes ne mangent habituellement pas au lycée, mais peuvent y déjeuner occasionnellement, en créditant à l'avance leur badge (8,20 € par repas) via ECOLE DIRECTE.

Attention, si le badge d'un élève externe n'est pas suffisamment approvisionné, il se verra refuser l'accès au self. Un montant crédité sur le badge et non utilisé en fin d'année est reporté sur l'année suivante ou restitué en cas de départ. **Le choix du régime de l'élève est annuel.** Exceptionnellement, un changement de régime pourra être demandé par écrit et au moins 1 semaine à l'avance au Référent Vie Scolaire.

CARTE D'IDENTITE SCOLAIRE ET DE RESTAURATION-CARNET DE LIAISON



Une **carte d'identité scolaire et d'accès à la restauration**, ainsi qu'un **carnet de liaison** sont remis à chaque élève en début d'année scolaire.

En cas de perte ou de détérioration nécessitant le remplacement de l'un ou l'autre, il sera demandé une participation forfaitaire de 15 €.

MODALITES DE PAIEMENT

En début d'année scolaire, il est établi un relevé annuel de contributions représentant les différents frais à la charge d'une même famille, pour leurs enfants scolarisés à Ste Marie ou St Vincent de Paul.

La somme totale annuelle est alors divisée en 8 mensualités qui seront prélevées le 5 de chaque mois, du 5 octobre 2021 au 5 mai 2022 inclus.

Les paiements en ligne par Carte Bancaire sur le site « ECOLE DIRECTE » de l'établissement sont préférés aux règlements par chèques ou espèces (qui doivent devenir exceptionnels.)



Aucune réinscription ne pourra être enregistrée dans l'établissement, si des frais restaient impayés au 30 juin.

L'OGEC se réserve le droit de transmettre les dossiers impayés à une société de recouvrement de créance ou à un huissier de justice, ce qui engendrerait des frais supplémentaires à la charge de la famille.

TARIFS

PARTICIPATION DES FAMILLES	1 ^{ER} ENFANT	Les familles peuvent bénéficier d'une réduction lorsque plusieurs enfants sont inscrits dans les établissements du groupe Ste Marie et St Vincent de Paul			
Contribution volontaire « scolarité » 242 € à l'inscription + 8 mensualités d'octobre à mai	1 042 €	2 ^{EME} ENFANT	3 ^{EME} ENFANT	4 ^{EME} ENFANT	5 ^{EME} ENFANT
		- 15 % 885 €	- 25 % 781 €	- 40 % 625 €	Gratuité
Autres frais : (fichiers d'activités, accès aux équipements sportifs, location de livres, frais postaux)	50 € (les réductions familiales ne s'appliquent pas sur ces frais.)				
Restauration (SELF : 1 entrée +1 plat+ 1 laitage+1 dessert ou SNACKING Lycée)	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours
Forfaits annuels –DP - LYCEE	231 €	462 €	693 €	924 €	1100 €
Repas occasionnel	8,20€ (sur présentation de la carte au SELF créditée sur ECOLE DIRECTE)				
 Association de parents d'élèves	25 € (1 seule cotisation par famille - fortement recommandée)				

➤ **Les lycéens de Ste MARIE sont éligibles aux bourses nationales.**



Les demandes de bourse au lycée se font dans votre collège ou lycée d'origine et non pas à la rentrée scolaire 2021.



Vous pouvez calculer vos droits sur le simulateur proposé en ligne par le ministère de l'éducation nationale : <https://services-en-ligne.education.gouv.fr/pid36734/simulateur-de-bourses-au-college.html> <https://services-en-ligne.education.gouv.fr/pid36735/simulateur-de-bourses-de-lycee.html>

A titre indicatif, le montant annuel d'une bourse au lycée peut varier de 441 € à 933 € en 2020/2021. Ce montant est versé en trois fois (à chaque trimestre)

➤ **Aucune famille ne doit se sentir écartée pour des raisons financières**

Le chef d'établissement étudie à la demande des familles les facilités de paiement, et réductions exceptionnelles qui peuvent être accordées par l'Organisme de Gestion.

PROCEDURE POUR L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT :

1. Compléter et signer la fiche de renseignements ci-jointe
2. Joindre au dossier les documents cités ci-dessous
3. Déposer ou poster le dossier complet à l'accueil de l'établissement
4. Proposition de rendez-vous par le secrétariat pour une rencontre de l'élève et de ses parents avec Monsieur VERHEYE, Adjoint de Direction pour le Lycée.
5. **Si le dossier de votre enfant est retenu**, il vous sera remis **un dossier d'inscription définitif** à déposer au plus tard **sous huitaine**. Au-delà, le dossier sera sur liste d'attente.

ATTENTION : l'inscription ne sera validée qu'après le dépôt du dossier définitif.

Pièces à fournir

- ✓ Un chèque de 30 euros* couvrant les frais de dossier de candidature à l'ordre de « OGEF »
- ✓ La photocopie du livret scolaire de l'année précédente et de l'année en cours
- ✓ 1 petite enveloppe à votre nom et adresse timbrée au tarif en vigueur
- ✓ **En cas de séparation, l'autorisation d'inscription des deux parents**
- ✓ Copie de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour ou du passeport de l'élève
- ✓ Copie du livret de famille avec tous les enfants
- ✓ Copie du droit de garde de l'enfant ou du jugement de divorce (le cas échéant)

Tous les bulletins scolaires devront être transmis avant la fin de l'année scolaire 2020/2021

*Sauf pour les élèves déjà scolarisés dans un établissement du Groupe Sainte-Marie-Saint-Vincent De Paul